

# Le sens du *care* Etat du *care*

## LE CARE EST-IL INSTITUTIONNALISABLE ? *Quand la « politique du care » émosse son éthique*

LUCA PATTARONI

Nous allons, dans cet article, envisager comment le *care* concerne la question délicate de l'exclusion sociale et de ses souffrances<sup>1</sup>. Cette interrogation est essentielle au moment où de nombreuses voix s'élèvent afin d'offrir une reconnaissance institutionnelle au *care* et d'en faire un outil légitime des politiques sociales (Tronto, 1993). En effet, le rôle et le statut du *care*, souvent rapportés au modèle de la sollicitude maternelle, n'ont pas de pleine évidence dans le domaine d'une politique sociale de solidarité envers les populations précarisées. Cette institutionnalisation soulève donc diverses questions : quels sont les bienfaits propres au *care* qu'il importe d'instituer ? Dans quelle mesure ces bienfaits peuvent-ils faire l'objet d'une distribution instituée ? Pour y répondre, il faut analyser les qualités pragmatiques du *care*, c'est-à-dire la manière dont une relation de *care* se déploie dans le temps et dont elle affecte celui qui en bénéficie. Notre idée est que le *care* tend à s'inscrire dans les politiques sociales de lutte contre l'exclusion au prix d'un double mouvement : une limitation de ses prétentions éthiques, et une association directe à une politique de responsabilisation de la personne. Plus précisément, c'est cette association du *care* à la responsabilisation des personnes exclues qui contribue à délimiter pragmatiquement à la fois ses manifestations pratiques et la portée éthique de ces dernières.

<sup>1</sup> Ce texte a grandement profité du travail mené en commun sur ces questions avec Marc Breviglieri et Joan Stavo-Debauge, ainsi que de leurs commentaires et suggestions. Nous tenons aussi à remercier Louis Quéré pour sa lecture scrupuleuse et ses corrections.

Tout au long de cette analyse, nous aurons alors à cœur de rendre compte d'un paradoxe central produit par cette institutionnalisation : lorsque le *care* prend place dans les politiques publiques de prise en charge du vulnérable, il est amené à revêtir des formes qui, éventuellement, font perdre la charge critique de son éthique. Pour éclairer ce paradoxe, et comprendre l'enjeu de ce rétrécissement, nous commencerons par analyser l'éventail des modalités du rapport à l'autre qui peut se tenir sous la notion de *care*.

#### Polysémie et diversité pragmatique des gestes du *care*

Les lecteurs et lectrices francophones qui abordent l'abondante littérature anglo-saxonne relative au concept de *care*, sont tout d'abord frappés par la polysémie du terme. Celle-ci induit une certaine perplexité quant au mot qui pourrait au mieux restituer son sens en français<sup>2</sup>. De fait, il se trouvent rapidement confrontés à une ribambelle de candidats possibles allant de la sollicitude au soin en passant par le souci. Cette ambiguïté sémantique ne tient pas seulement à un problème de traduction d'un mot dont la signification serait arrêtée mais, plus fondamentalement, au fait que la notion de *care* est déjà polysémique en anglais et peut désigner des activités aux qualités pragmatiques très variables allant de la sollicitude maternelle aux tâches d'entretien d'un réseau routier. Il faut dès lors se demander s'il est toujours pertinent de rassembler ces activités sous une même appellation ou si, au contraire, cela risque de faire perdre ce qui pourrait être le propre du *care*.

Il est possible, comme le suggère Patricia Paperman dans ce volume, que le propre du *care*, et son intérêt, résident précisément dans la relative indétermination du concept. Ce dernier permettrait, en particulier, de saisir ensemble une disposition d'ordre sensible et une activité pratique. Ce lien est souvent mis en avant dans les analyses du *care*. Feder Kittay (2002, p. 259-260) en offre une analyse limpide :

« Compris comme travail, c'est la tâche consistant à prendre soin de soi et des autres quand nous sommes en situation de besoin. On se rend surtout compte de son importance en son absence et on en a plus particulièrement besoin quand on ne peut pas l'offrir en retour. Comme attitude, le *caring* dénote un lien positif, affectif, et un investissement dans le bien-être de l'autre. Le travail du *care* peut être accompli sans l'attitude appropriée. Toutefois, sans une attitude de *care*, la disponibilité à l'autre, essentielle pour comprendre ce dont il a besoin, n'est pas possible. Cela veut dire que le travail qui n'est pas accompagné par l'attitude de *care* ne peut pas être du bon *care*. »

Plus que la simple différenciation entre deux facettes du *care*, il faut noter ici l'étroite relation entre elles suggérée par Feder Kittay. Le *care* comme activité consistant à prendre *soin* des besoins d'un autre suppose une attitude spécifique pour être *bien* accompli. En d'autres termes, les qualités sensibles auxquelles réfère l'idée d'attitude apparaissent comme condition nécessaire d'une manière d'agir qui convienne. De la sorte, Feder Kittay n'opère pas simplement une distinction entre deux facettes du *care*, dont le lien serait relativement indéterminé, mais elle spécifie les caractéristiques pragmatiques d'un « bon *care* ». Cette spécification fait surgir une dimension normative qu'il est essentiel de considérer, car elle est au centre des problèmes relatifs à l'institutionnalisation du *care*, notamment dans le cadre du travail social. Cette institutionnalisation implique une délimitation pragmatique et normative des gestes du *care* qui diffère pour partie de celle suggérée ici par Feder Kittay<sup>3</sup>. En quelque sorte, elle fait apparaître sous un jour nouveau la question de ce qui peut être un bon et un mauvais *care*.

La distinction qui importe alors n'est pas celle qui oppose une attitude et une activité, mais plutôt celle qui peut être établie entre les différents gestes traduisant pratiquement le travail du *care*. S'il est possible de garder l'idée générale que le *care* consiste en une activité orientée vers les besoins d'autrui<sup>4</sup> – c'est-à-dire une activité de soin ou encore de prise en charge d'un autrui vulnérable –, il faut néanmoins considérer les différentes modalités selon lesquelles ce soin peut être prodigué. L'analyse révèle à ce moment un ensemble de gestes dont les « conditions pragmatiques de félicité »<sup>5</sup> sont à chaque fois spécifiques. En d'autres termes, le *care* se traduit par différents gestes qui à chaque fois renvoient à une forme d'activité et à une attitude spécifiques.

Il faut dès lors examiner plus attentivement ce dont est composée, dans la durée, la diversité d'une relation de *care*. Les analyses du *care* négligent en

<sup>3</sup> Nous utilisons la notion de geste afin, comme nous nous efforcerons de le montrer plus loin, de saisir dans un même mouvement analytique, des séquences d'activité orientées vers le bien-être de l'autre comportant des niveaux de réflexivité variables (Pattaroni 2001).

<sup>4</sup> La plupart des auteurs proposent une définition allant dans ce sens. Cf., à titre d'exemple, Tronto, (1993, p. 106); Bielock, (2002, p. 161); Sevehuijsen (1998, p. 26).

<sup>5</sup> Par « condition de félicité », nous entendons – en nous inspirant de l'analyse des actes de langage d'Austin – les conditions qui assurent qu'un acte soit accompli avec « bonheur », c'est-à-dire atteigne son but. En d'autres termes, ce sont les conditions qui assurent qu'une action soit jugée comme « celle qui convient » (Holtanski & Thévenot, 1991). Comme nous le verrons plus loin, ces conditions peuvent être décrétées, lorsqu'elles renvoient à un réseau spécifique de conventions et de dispositifs matériels, dans les termes d'une « grammaire ». Plus fondamentalement, nous soutenons aussi l'idée que la félicité de tout geste dépend de la rencontre entre certaines qualités pragmatiques – qui assurent sa forme – et un ressort particulier d'engagement (une attitude) – qui assure son « allure ». Sur l'idée de l'« allure » d'un geste, cf. Stavro-Débauge (2004). Ainsi, comme le rappelle Derrida (1993, p. 23), un geste d'amitié accompli par devoir perd sa qualité de geste d'amitié.

<sup>2</sup> Pour une présentation claire et précise en français du débat, on peut se référer à l'article de Patricia Paperman (2004).

partie cette diversité. Elles tendent à rabattre, sous cette unique notion, des engagements différents, risquant ainsi de ne pas saisir les tensions qui les transversent. L'existence de différents gestes du *care* est, par ailleurs, essentielle, car elle permet de répondre à des « besoins » d'ordre très variable. Le seul renvoi à l'idée de « besoin » n'est pas suffisant pour spécifier les qualités d'une activité de *care*. Il faut encore préciser ce qui est entendu par « besoin » et comment il peut être à la fois perçu et comblé. Autour de cette question, se jouent des modalités potentiellement incompatibles du *care* qui rendent compte de sa difficile institutionnalisation.

Dans cette perspective, le *care* doit être situé à l'intérieur de la palette plus vaste des manières dont on se porte vers autrui. Le champ lexical s'agrandit alors pour inclure des notions comme celles de charité, service, solidarité, amitié, responsabilité ou encore bienveillance. Ces notions pointent vers des gestes aux qualités variables inscrivant le rapport à l'autre dans des univers pratiques, politiques et moraux différenciés (Pattaroni, 2005). Le *care* peut être considéré comme se tenant à la croisée de modalités relationnelles variables qui, chacune, possède sa consistance pragmatique.

Si l'on accepte cette proposition, il convient de se doter d'outils analytiques à même de restituer cette variété pragmatique et d'isoler les « régimes d'engagement » (Thévenot, 1994) qui s'entremêlent dans le travail du *care*. À cette fin, nous proposons de considérer un double horizon du *care* délimitant un continuum sur lequel se positionnent les gestes qui le réalisent : la *solicitude* et la *responsabilité*. À l'horizon de la *solicitude*, le *care* se traduit par des gestes intimes échappant éventuellement à toute équivalence. À l'horizon de la *responsabilité*, les gestes du *care* viennent se placer sous le regard d'un tiers et sont soumis à une évaluation publique. On verra que cet horizon de responsabilité est aussi un « horizon pédagogique » dans la mesure où la responsabilité en jeu est celle d'une transformation de la personne.

Le continuum à considérer nous fait ainsi aller des gestes les plus intimes aux plus publics. Leur distinction repose sur leur degré de réflexivité et sur le degré de conventionnalisation des repères engagés. D'un côté, on a des gestes échappant éventuellement à toute mesure, de l'autre, des actions obéissant à des règles formelles.

Pour affiner l'analyse, il faut encore considérer un second continuum allant de l'asymétrie au symétrique. En effet, le *care* est le plus souvent décrit comme une relation asymétrique (« on en a le plus besoin au moment où on ne peut pas l'offrir en retour »). Toutefois, c'est précisément cette asymétrie qui pose problème dans le processus d'institutionnalisation. En effet, le cadre institutionnel fait surgir une exigence forte de respect de l'autonomie de celui qui est aidé. La prise en charge doit alors se symétriser et devenir une pédagogie de

l'autonomisation et de la responsabilisation. Sont inventées ainsi, en particulier au travers de la contractualisation de la relation de proximité, des formes plus symétriques du *care*.

L'horizon de responsabilité du *care*, tel que nous le délimitions, correspond à une forme à la fois plus formalisée et plus symétrique de prise en charge, alors que la sollicitude renvoie à une forme moins formelle et plus asymétrique. Comme ces deux axes dessinent un tableau à quatre entrées, on trouve par ailleurs des formes plus formelles et asymétriques correspondant à un horizon de *charité* et des formes moins formelles et plus symétriques se rapprochant d'un horizon d'*amitié*. Nous n'aborderons pas ces deux dernières formes dans cet article pour nous concentrer sur les horizons de sollicitude et de responsabilité.

Comme nous l'avons suggéré, ce double horizon se croise au moment de l'institutionnalisation du *care* ; c'est-à-dire, au moment où les gestes de soin viennent s'inscrire dans les efforts publics pour faire face à l'exclusion sociale. Des tensions surgissent du fait que le *care* dispensé dans le cadre du travail social – et de plus en plus toute relation de *care* – est profondément marqué par les exigences d'un modèle de société fondé sur la valorisation de l'autonomie individuelle et de la responsabilité. Dès lors, toute forme d'asymétrie est sujette à caution et l'horizon de sollicitude du *care*, où la dépendance et les attachements affectifs ont leur place, s'efface peu à peu. Le bon *care* devient un *care* qui n'attache pas. Dès lors, il ne peut plus constituer l'alternative souhaitée par les défenseurs d'une « éthique du *care* » (Tronto, 1993) à un univers libéral considéré comme aveugle aux relations de dépendance.

Il est temps désormais d'éclairer empiriquement ce paradoxe en nous penchant sur les efforts quotidiens des travailleurs sociaux. Dans notre analyse, nous allons suspendre momentanément l'enquête sur le lien qui unit le *care* et le genre. Cette suspension nous apparaît nécessaire afin de pouvoir considérer la consistance pragmatique des deux horizons que nous cherchons à distinguer, sans rabattre leur logique sur une qualité qui serait contenue *a priori* dans celui qui agit. Il faut insister sur le fait que les différentes modalités pratiques du *care* doivent être considérées comme des figures spécifiques d'engagement dans le monde, dont il faut décrire au préalable les « conditions de félicité ».

### Vers une pragmatique des gestes du *care* : les multiples visages de la relation d'aide

Si le travail social apparaît comme un terrain d'étude privilégié des tensions qui parcourt le *care*, c'est est en partie lié au fait qu'il connaît depuis quelques décennies une transformation relativement importante de ses cadres d'intervention. Cette transformation découle de critiques portées aux formes antérieures du travail social ainsi que du souci de modernisation des services publics se

traduisant par l'adoption d'outils issus de l'économie de marché<sup>6</sup> (Breviglieri, Pattaroni & Stavo-Debauge, 2003). Les formes critiquées sont celles fondées sur l'octroi de prestations universelles à des catégories d'« ayants droit » juridiquement établies<sup>7</sup>.

La critique a porté en particulier sur le caractère trop abstrait de ces prestations, perçues comme incapables de faire face à la diversification des « situations de décrochage » (Cousin, 1996). De plus, le caractère générique de l'aide apparaissait « déshumanisant » : la personne aidée se sentait souvent traitée comme « cas de plus », ou encore comme « dossier » (Robertis, 1993). Les cadres institutionnels ont été en partie transformés afin de permettre un suivi plus personnalisé des personnes en difficulté. L'accent mis sur la thématique de la proximité peut être vu comme une réponse à ce souci de particulariser l'aide sociale. Dans ce mouvement, la *solicitude* acquiert une place importante dans l'éventail des modalités relationnelles qui tissent le rapport des travailleurs sociaux aux personnes qu'ils aident. Afin de comprendre son importance, il est nécessaire de préciser brièvement ce à quoi doivent répondre les efforts des travailleurs sociaux.

L'existence d'un éventail important de modalités relationnelles est une condition essentielle pour répondre aux différentes vulnérabilités de la personne. Ce que Cousin nomme la diversité des situations de décrochage peut être compris comme une diversité de formes de vulnérabilité, chacune pouvant être rapportée à des *épreuves*<sup>8</sup> spécifiques. En effet, la possibilité de prendre place dans la société suppose que la personne soit à même de répondre à des attentes diverses, allant du maintien de soi en public à la capacité d'agir selon des règles formelles (payer ses impôts, respecter un règlement de travail, etc.). La personne incapable de répondre à l'une ou l'autre de ces épreuves est en situation de *vulnérabilité*<sup>9</sup>.

Ces différentes vulnérabilités ont des sources variables, et elles appellent des interventions aux multiples visages. Ces différents visages sont soit ceux adoptés à tour de rôle par les travailleurs sociaux – passant, par exemple, du

confident à l'évaluateur –, soit encore ceux offerts par la multiplication et la diversification des lieux d'intervention. Ainsi certaines institutions cherchent-elles à offrir des lieux d'accueil où la personne peut venir se poser et reprendre souffle, alors que d'autres visent une transformation de la personne aidée. Ces différents lieux font donc peser des exigences variables sur ceux qui s'y rendent et ils offrent à chaque fois le cadre adéquat pour que s'y déploient des relations d'aide aux qualités pragmatiques spécifiques<sup>10</sup>.

Derrière cette diversité, il est toutefois possible d'identifier un mouvement commun qui est essentiel pour comprendre les formes du *bon care* dans le cadre du travail social. Ce mouvement commun est celui d'une recherche de l'autonomisation et de la responsabilisation des personnes en difficulté, devenue une thématique centrale du travail social (Donzelot & Jailet, 1998).

#### *La visée d'autonomisation et de responsabilisation du travail social*

Sans pouvoir approfondir ici cette question, il nous semble possible de lier la visée d'autonomisation et de responsabilisation à l'apparition de la thématique de l'« exclusion », associée elle-même à l'émergence d'une « société en réseau » (Boltanski & Chiapello, 1999). En effet, l'idée d'exclusion implique une compréhension du travail social comme travail d'« insertion ». Cette insertion implique de faire recouvrer à la personne les compétences nécessaires pour prendre place dans la société, par exemple la capacité de faire face à différentes épreuves conditionnant l'accès au marché du travail, ou encore la possibilité de disposer d'un logement, d'obtenir un crédit, etc.

De manière générale, ces différentes épreuves tendent à configurer un modèle unique d'engagement de la personne dans le monde, qui est celui de l'individu autonome et responsable<sup>11</sup>. Ainsi, même si la visée d'autonomisation est présente dès le XIX<sup>e</sup> siècle dans les politiques d'aide sociale (Dubet, 2002), elle est renforcée à la fois pour des raisons internes au travail social (critique de l'assistancialisme, du paternalisme et de la charité) et par réalisme, car les compétences de l'autonomie sont celles plus généralement attendues pour que l'individu prenne place dans la société.

Dès lors le travail social se comprend, pour partie, comme un long travail de suivi et d'accompagnement pour amener les plus démunis jusqu'au format de l'individu autonome et responsable. C'est en regard de cette visée que le rapprochement avec les bénéficiaires de l'aide sociale est apparu comme une

6. Les notions de « client », de « contrat », de « local » sont autant d'emprunts à l'économie de marché. 7. Cette universalisation et juridictionnalisation de l'aide sociale se présentent elles-mêmes comme une réponse aux critiques formulées à l'encontre des politiques *paternalistes* libérales et de la *charité chrétienne*. 8. Nous empruntons la notion d'« épreuve » aux écrits de la sociologie pragmatique (Boltanski & Thévenot, 1991). Elle servira à désigner les différentes opérations par lesquelles les qualités du monde ou des personnes sont explorées et éprouvées afin de pouvoir être qualifiées. Ricœur (1997) distingue trois ordres de vulnérabilité affectant la capacité à être autonome, relatifs à la parole, à l'agir et à la capacité de se conformer à un ordre symbolique.

10. Dans un même ordre d'idée, Weller (2002) indique l'importance des modifications architecturales des lieux d'accueil afin de permettre une aide sociale « au plus près ». 11. Ehrenberg (1996) montre comment l'exigence d'autonomie et de responsabilité individuelle traverse tous les domaines de la société et fait des capacités à se gouverner la clé de l'insertion dans la société.

nouvelle nécessité. À cet égard, il est nécessaire de distinguer deux modalités d'usage ou d'implication de la proximité dans le travail social.

D'une part, la proximité établie permet d'accueillir la personne démunie dans sa singularité et de la *ménager*; elle lui permet ainsi de retrouver l'« assise familière » qui lui assure son « maintien de soi » (Breviglieri, 2002, 2005). C'est plus spécifiquement dans ce premier moment que le *care* se traduit par des gestes de sollicitude. En effet, les plus démunis ne peuvent pas faire face aux épreuves publiques, à commencer par celles induites par l'aide sociale (démarches administratives, présentation de soi, etc.). Il faut donc leur offrir des lieux où ils vont pouvoir renouer les liens plus fondamentaux nécessaires à l'autonomie. C'est seulement à partir de cette assise qu'ils vont pouvoir assumer les épreuves de l'autonomie et de la responsabilité.

D'autre part, la proximité avec la personne aidée est nécessaire pour effectuer le « travail sur l'autrui<sup>12</sup> » requis pour lui permettre de s'autonomiser et de se responsabiliser. Les compétences pour agir comme un *individu autonome et responsable* se développent à partir d'un traitement particulier des attaches de proximité de la personne (Pattaroni, 2002). Pour alors faciliter ce développement, les travailleurs sociaux sont amenés à se rapprocher et à travailler sur le plus intime des personnes (rapport à l'habiter, soin personnel, relations interpersonnelles). Ce travail sur autrui répond à des attendus spécifiques qui dessinent la visée *pédagogique du care*. En effet, les travailleurs sociaux ne peuvent pas permettre que ce rapprochement soit l'occasion de renouer des liens de dépendance qui seraient contraires à la visée d'autonomie. Ils portent ainsi la responsabilité d'un devenir spécifique de leurs « clients ». On verra que l'usage d'un outil comme le *contrat* vise en particulier à combiner le travail de proximité et la distance nécessaire à l'édition d'une relation symétrique. Il faut insister ici sur le fait que plus qu'un horizon seulement déontologique, cette visée d'autonomisation traverse toute la relation d'aide et implique son basculement vers des modalités congruentes avec une « grammaire de l'individu »<sup>13</sup> autonome et responsable.

Pour avancer dans l'analyse du paradoxe de l'institutionnalisation, il faut maintenant décrire la consistance pragmatique des différents gestes du *care* relatifs à ces deux visées de ménagement et de transformation.

### L'horizon de sollicitude du *care*: le travail social comme ménagement de la personne

Les bienfaits attendus de la relation de proximité sont liés tout d'abord à un accueil de la personne en situation précaire, qui la laisse advenir dans sa singularité, à l'instar de celui proposé sur *Le Bateau à Genève*<sup>14</sup>:

« Alors l'idée de ce lieu c'est d'accueillir les gens pour ce qu'ils souhaitent et comme ils le souhaitent [...] On ne forme pas le projet qu'ils se réinsèrent. » (Alain, travailleur social.)

« C'est pourquoi, c'est un lieu qui est très important, que la personne puisse venir se poser, ce qui est très rarement offert dans notre société. Avoir des moments où tu peux vraiment te poser et vivre. » (Claire, travailleuse sociale.)

Comme le suggèrent ces propos, ce lieu d'accueil ne cherche pas d'emblée à responsabiliser les gens mais plutôt à leur épargner certaines épreuves produites par la société, à commencer par la parution dans l'espace public. En effet, se tenir en public exige certaines capacités et qualités<sup>15</sup> qui font souvent défaut aux personnes en situation de précarité: leur parole est fragile, leur maîtrise des compétences civiques maladroite, leurs habits et leurs gestes dénotent trop rapidement la différence.

Ainsi l'espace que cherchent à mettre en place les travailleurs sociaux sur *Le Bateau* se distingue d'un espace public caractérisé par une accessibilité comprise comme possibilité d'un cotoiement civil et différent (Joseph, 1998). L'accessibilité prend ici la forme d'une *hospitalité* offerte aux plus vulnérables, à ceux qui ne peuvent pas paraître ailleurs. Il ne s'agit pas seulement de les laisser aller et venir à leur guise, mais aussi de leur faire une place au sein d'un espace où ils ne seront pas soumis au jugement d'autrui et pourront apparaître

12. Dubet (2002) regroupe sous le terme de « travail sur autrui » un ensemble d'activités de prise en charge des personnes dans la société (santé, travail social, éducation).
13. À l'instar de Cyril Lemieux, nous employons la notion de grammaire comme au sens de l'ensemble de règles à suivre pour agir d'une façon suffisamment correcte aux yeux des partenaires d'une interaction. Pour apparaître comme un *individu autonome et responsable*, la personne est amenée à se comporter suivant un certain nombre d'attendus qui servent de repères à l'évaluation de ses actes. L'ensemble de ces attendus dessine ce que l'on peut nommer une « grammaire de l'individu » – caractérisée par l'insistance sur le « choix », les capacités à « se gérer » et à « tenir un rôle » (Pattaroni, 2001). La visée d'autonomisation ne pourraient pas exister si les travailleurs sociaux ne disposaient pas d'un ensemble de repères leur permettant de juger du comportement des personnes aidées à l'aune d'une grammaire de l'individu.

14. *Le Bateau* est un centre d'accueil de jour installé sur un bateau amarré à quai. Une telle institution est dite à « bas seuil d'accessibilité », car elle accueille les gens sans exiger qu'ils aient un profil particulier ou qu'ils fassent preuve au préalable de certaines capacités (arrêter de boire, disposer d'un logement, etc.). De fait, *Le Bateau* fait peser très peu d'exigences sur les « passagers » qui montent à bord. En particulier, ces derniers ne doivent pas au préalable, comme il est souvent demandé dans les lieux d'hébergement ou d'accueil sociaux, se détacher de leurs habitudes ou fréquentations. Au contraire, à bord, ils peuvent continuer à boire des bières et fumer des joints. Seuls les drogues et l'alcool font sortir interdit.
15. L'ethnographie des espaces publics, telle que Isaac Joseph l'a pratiquée – à la suite en particulier des travaux précurseurs de Goffman – révèle clairement les compétences spécifiques requises pour être un « passant » (Joseph, 1998).

dans leur singularité<sup>16</sup>. Chacun est ainsi libre d'aller et venir à sa guise sur *Le Bateau*, ainsi que de s'asseoir à des tables communes où il aura l'occasion de discuter et de partager des activités diverses (jouer aux cartes, fumer un pétard, manger, etc.) avec d'autres passagers ainsi qu'avec les travailleurs sociaux présents. Les rencontres sont donc informelles et permettent un rapprochement plus personnel.

### *Se rendre proche pour ménager*

Cet espace, tenant à distance les épreuves du public, est celui que l'on vise par l'idée de proximité. Cette proximité se caractérise par l'établissement de liens spécifiques qu'il est possible de délimiter pragmatiquement en ayant recours à la notion de « familiarité » telle que développée par Laurent Thévenot. La familiarité représente un « régime d'engagement » distinct des formes publiques ou l'action trouve ses appuis et ses repères dans des dispositifs conventionnels (Thévenot, 1993, 1994). En « régime de familiarité », la personne agit en s'appuyant sur des repères singuliers, forgés dans le temps et au fil de l'usage d'un objet ou d'un lieu. La dimension réflexive de l'action s'estompe et est remplacée par un engagement routinier guidé par les prises<sup>17</sup> qu'offre l'environnement familial. C'est à condition qu'existe un tel engagement qu'un rapport singulier au monde s'esquisse.

Cette singularité ne tient pas à une qualité intrinsèque de la personne mais plutôt au fait qu'elle fraye de manière unique avec le monde qu'elle habite<sup>18</sup>. À ce moment, il devient difficile pour l'observateur trop externe de saisir les repères de cette convenance. Il doit donc se rapprocher de l'autre, se familiariser à son tour avec cette singularité. La proximité va être précisément ce qui révèle l'univers familier de l'autre.

### *La sollicitude comme geste familial envers un proche*

Le geste de sollicitude tel que nous cherchons à le dessiner prend ainsi sens à partir d'un « régime de familiarité ». L'être familial – le *proche* – est celui dont on connaît le rapport au monde, ou aux situations, dans ce qu'il a de singulier et, par là, dont on saisit les déconvenues ou les attentes qui lui sont propres. Moi seul peux lire les signes infimes de gêne de mon amie dans telle situation publique et éventuellement savoir si, à ce moment, je dois ou non lui mettre la main sur

16. Pour une analyse de l'*hospitalité* comme forme spécifique du rapport à l'autre qui suppose, en particulier, la suspension du jugement pour le laisser advenir dans sa différence, cf. Stavro-Débauge (2004).

17. Sur l'idée de prise, cf. Chateauraynaud & Bessy (1995).

18. Pour une analyse, centrale pour notre propos, de l'*« habiter » comme rapport familial au monde*, cf. Breviglieri (1999, 2002).

l'épaule. Sans une réelle familiarité, on est vite décontenancé face à la souffrance d'autrui, et l'on risque de prodiguer des gestes *maladroits* de réconfort. Cette familiarité nous fait tenir en deçà de l'espace conventionnel du rapport à l'autre et d'une coordination qui passe par l'alignement sur des règles partagées. C'est vers l'établissement de telles relations que tendent les efforts des travailleurs sociaux sur *Le Bateau*. Il y a là un vrai travail de *care*, car il ne suffit pas seulement d'ouvrir les lieux mais bien d'offrir des gestes de sollicitude à celui qui vient (un moment d'écoute au coin d'une table, une attention à ses « souhaits » les plus flous, un salut amical, une embrassade, etc.). Ce dernier peut ainsi faire entendre sa fragilité et affirmer sa présence en renouant un rapport familial au monde.

Dans ce mouvement, c'est à la fois le passager et le travailleur social qui se révèlent et se découvrent. Leur rapport devient, au fil du temps, « complice », comme le décrit Philippe Bossy (2003) dans son analyse du travail qu'il a effectué au *Bateau*: « Comme de vieux couples, sur le plan relationnel, nous nous sommes installés dans des habitudes et des routines ; par ailleurs, nous avons construit des liens forts de complicité teintés de respect mutuel. »

Cette complicité distingue cette relation d'aide des modalités plus formelles du travail social. Celui qui est accueilli au *Bateau* peut ainsi retrouver une « assise familiale » dans le monde, que bien souvent il a perdue du fait d'arrachements successifs et d'une entrance dans la ville. Cette « assise » est la première condition du « maintien de soi » de la personne (Breviglieri, 2002). C'est seulement à partir d'elle que la personne va pouvoir entreprendre le chemin qui la mènera à un engagement en tant qu'individu autonome et responsable. On se tient donc ici en amont d'une politique de responsabilisation. De ce fait, les gestes prodigués échappent à la possibilité d'une évaluation formelle. En effet, ils n'ont pas pour but de rendre l'aide plus ajustée, mais constituent la modalité même selon laquelle certains *bienfaits* sont prodigués.

### *Le lieu d'un « bienfait personnel »*

Comme il a été suggéré auparavant, la sollicitude a pour objet l'aisance familière d'une personne. Par aisance, il faut entendre un engagement dans le monde qui ne nécessite aucun effort, qui se déroule sans gêne ni embarras. Un tel engagement suppose précisément un environnement familial où les gestes rencontrent les objets et les êtres habituels. L'aisance marque ainsi la félicité d'un rapport *familier* au monde (Breviglieri, 2005).

Dès lors, les conditions de cette aisance sont singulières, elles dépendent de repères qui diffèrent pour chaque personne. Le *care* visant cette aisance doit prendre la forme d'une attention et d'un souci tournés vers ce qui constitue l'anérage familial de la personne, ce qui convient pour elle seule. Cette attention se

rapproche de l'idée de bienveillance développée par Robert Spaemann (1997, p. 136) : « L'acte de tendre vers ce qui pour l'autre est le convenable, donc *ce qui donne un contenu à son propre "être tendu vers"*, nous l'appelons bienveillance. »

La relation décrite ici implique une compréhension de ce qui importe pour la personne comme distinct d'un ensemble de *besoins* que l'on pourrait lister et prendre en charge. Ce qui est en jeu est la possibilité de s'épanouir, d'être reconnu et accueilli par l'autre dans son altérité radicale. Il y va d'une capacité à accueillir et supporter une convenance singulière de la personne dans le monde. À la limite, il ne s'agit pas d'un « bien » qui supposerait déjà un ordre d'équivalence, mais d'un « bienfait personnel », qu'il est impossible de séparer d'une assise particulière dans le monde. Le *care* contribue dans cette perspective à l'édification de l'espace relationnel nécessaire à la constitution d'une société qui fait place aux personnes dans leur caractère insubstituable et leur offre la possibilité de tendre vers une « *vie bonne* ».

C'est dans une telle perspective que l'*« éthique du care »* peut venir compléter le dessin libéral d'une société civile où la relation à l'autre est placée sous le seul signe du respect d'un ensemble de droits formels (Baier, 1995, p. 23). Comme le fait remarquer Sevenhuijsen (1998, p. 111), « l'amitié, l'attachement, l'intimité, la dignité et le respect ne sont pas des besoins que l'on peut revendiquer mais des besoins nécessaires pour permettre une vie véritablement humaine ».

La délimitation de certaines obligations à l'égard de l'autre est cependant essentielle pour l'organisation d'une société juste. Un *care* qui ne serait que sollicitude ne pourrait en effet pas faire l'objet d'une distribution et d'une évaluation.

Dans ce sens, la sollicitude ou la bienveillance se tiennent aux frontières de l'institution. L'institutionnalisation du *care* suppose alors de modifier les qualités pragmatiques des gestes portés et de les situer dans la visée non seulement d'un bienfait personnel mais de la satisfaction de besoins plus génériques déterminés au préalable. La satisfaction de ces besoins – en particulier ceux relatifs à l'autonomie et la responsabilité – va constituer l'horizon de responsabilité des travailleurs sociaux. Ils ne pourront pas se contenter de ménager les personnes aidées ; ils vont devoir les transformer.

### La responsabilité des travailleurs sociaux

Le geste de sollicitude tend à être évaluable uniquement par celui qui le reçoit. Si la convenance d'un geste doit être jugée par un tiers, ce dernier doit pouvoir s'appuyer sur un repère partagé qui fournira l'aune de l'évaluation. La convention qui est alors évaluée est celle d'une *responsabilité*, dans la mesure où l'on est toujours responsable devant quelqu'un. Il faut insister ici sur le lien

étroit qui lie la responsabilité non seulement à une qualité de celui qui agit (question de l'imputation) mais aussi à un processus de délimitation conventionnelle de l'agir responsable. Le geste devient responsabilité car il répond plus largement à des attendus stabilisés conventionnellement. Afin de pouvoir évaluer le caractère responsable d'un geste d'aide, il est nécessaire que soient délimités au préalable certains « besoins génériques » et les formes appropriées pour y répondre.

### *Le besoin comme forme générique du bien relatif à la personne*

Le passage du bienfait personnel au besoin générique peut être compris comme un mouvement de *généralisation* qui détache le *bien* d'une personne de ses qualités spécifiques. Comme le remarque Rawls (1995, p. 232-233), le caractère générique du besoin tient à ce moment dans le fait qu'il est identifié non pas à partir de la singularité d'une personne mais à partir des exigences d'un ordre politique :

« J'ajouterai ici que l'idée de besoins que j'utilise les considère comme relatifs à une conception politique de la personne ainsi qu'à leur rôle et statut. Les besoins des citoyens, par exemple, en tant que personnes libres et égales, sont différents des besoins des patients et des étudiants. Les besoins des citoyens sont objectifs ; à la différence des désirs, ils expriment ce qui est une nécessité pour des personnes ayant des intérêts d'ordre plus élevé avec un certain rôle et statut. »

Ces besoins ne concernent donc pas les aspirations singulières d'une personne – ses « désirs » – mais ce qu'il est nécessaire de satisfaire pour qu'elle puisse jouer un certain « rôle », publiquement délimité, dans la constitution d'un ordre juste (*ibid.*, p. 233-234). La responsabilité qui pèse sur les gestes du *care* doit être pensée en lien avec ces attentes légitimes permettant de dire ce qui est dû à l'autre, ce que ne permet pas la sollicitude.

Du moment que le *care* se place dans la perspective d'un besoin publiquement ratifié, les gestes qui le traduisent sont susceptibles d'une tout autre valorisation. Ils apparaissent nécessaires non seulement pour réaliser un espace relationnel spécifique, mais aussi et surtout, pour assurer la possibilité aux personnes de prendre place dans la société. Cette prise en charge est susceptible de faire l'objet d'une *politique*, c'est-à-dire d'une délimitation d'un ensemble de tâches correspondant aux différents biens devant être réalisés pour assurer le bon ordonnancement de la société (Pattaroni, 2005).

Sous cette forme, le *care* n'est plus simplement un mode de relation, porteur de certains biens, mais une *activité* « cruciale » pour faire advenir les êtres nécessaires à l'organisation de la société (West, 2002, p. 88). Il peut même être question alors d'un « droit au *care* ». Cette perspective nous semble être celle qui préside à l'ensemble du débat portant sur le caractère juste ou non de la distribution du *care* (Bubeck, 2002 ; Tronto, 2003 ; Hochschild, 2004).

Notre propos se tient toutefois en amont de cette problématique et s'intéresse aux effets de l'institutionnalisation du *care* sur les formes même des gestes qui le réalisent. Il faut donc poursuivre l'enquête sur la qualité pragmatique des gestes du *care*, en considérant maintenant ceux qui découlent de son horizon pédagogique. Ce dernier est particulièrement présent dans les institutions du travail social qui se donnent pour visée explicite l'autonomisation et la responsabilisation des bénéficiaires de leur aide. Nous allons considérer dès lors mais un autre public du travail social, moins démunis que celui qui se présente au *Bateau*. Il s'agira de personnes disposant déjà des capacités nécessaires pour s'engager dans un processus d'autonomisation et de responsabilisation.

#### L'horizon pédagogique du *care*: le travail social comme institution d'un individu autonome

La proximité demeure toutefois un moment essentiel de cette prise en charge, car l'apprentissage des capacités d'autonomie et de responsabilité suppose de faire un détour par le plus intime de la personne. En effet, l'engagement de la personne en tant qu'individu autonome implique un traitement particulier de ses attaches familiaires. Le travail du *care* prend ainsi les formes d'une *pédagogie* qui se tient au plus près de la personne.

Pour analyser ce point, nous pouvons repartir d'une enquête effectuée auprès d'un centre d'hébergement à Genève (Infor Jeune) qui cherche à « autonomiser » et « responsabiliser » de jeunes adultes – pour qu'ils puissent se loger et travailler de manière indépendante – en les accueillant quelques mois dans des appartements communautaires<sup>19</sup>. Dans cette institution, le rapprochement avec les bénéficiaires de l'aide s'opère selon des modalités bien spécifiques. En effet, dès les premiers moments de l'accueil, le jeune est traité comme un individu autonome capable de choix. Ce traitement en *individu* fait partie d'une politique explicite de l'institution. Elle cherche par là à diminuer l'asymétrie de la relation d'aide et à faire fond – selon les mots du directeur – sur les « compétences » de ces jeunes adultes.

On est donc ici dans une situation où la relation d'aide cherche explicitement à se démarquer de formats antérieurs, dénoncés au fil des entretiens

19. Les jeunes hébergés – contre rémunération – ont en général entre 18 et 25 ans. Ils sont donc majeurs mais encore dans un processus d'insertion. Les séjours durent de trois à six mois et sont effectués dans de petits appartements communautaires de trois pièces. Durant leur séjour, ils sont encadrés par des travailleurs sociaux qui les rencontrent une fois par semaine et passent une fois par jour à l'appartement. Comme la plaquette de présentation de l'association l'indique, il s'agit d'*« accompagner ceux qui sont hébergés vers l'indépendance nécessaire à la vie adulte »* en leur assurant un *« accompagnement socio-pédagogique personnalisé »*. Le travail effectué porte sur l'apprentissage des démarches administratives et professionnelles et sur l'organisation concomitante du logement (trangement, cours, classeurs administratifs, etc.).

comme « infantilisants » ou « déresponsabilisants ». La conscience vive des dérives possibles de la relation d'aide avive le regard réflexif et critique que portent les travailleuses et travailleurs sociaux sur leurs activités quotidiennes. Dès lors, ils s'efforcent consciemment d'adopter un ensemble de dispositifs pratiques à même d'encadrer la relation et de lui donner les qualités recherchées<sup>20</sup>. Une bonne partie de ces dispositifs sert en particulier à renforcer le caractère symétrique et contractuel de la relation (usage du terme « client », vovolement, signature d'un contrat d'hébergement).

#### L'inscription de la relation de care dans un cadre contractuel

L'usage formel du contrat est au centre de ces dispositifs. Il permet de se rapprocher du jeune et de personnaliser la relation d'aide tout en ne basculant pas dans une forme paternaliste ou trop complice. Le rapprochement et la personnalisation s'opèrent en particulier au travers de l'inscription dans le contrat d'objectifs ponctuels, propres à la personne, qui serviront de repères pour l'évaluation des progrès effectués (démarches administratives, tâches ménagères, etc.). Le contrat permet ainsi de formaliser le cadre de la relation tout en faisant peser sur chacun des attentes ajustées à sa situation et à ses capacités.

La dimension formelle du contrat est ici essentielle car c'est autour d'elle que se joue la dimension pédagogique de la relation contractuelle. Cette dimension pédagogique réside plus précisément dans le fait que l'établissement du contrat s'accompagne des *épreuves* propres à l'*autonomie individuelle*.

« Le contrat, je pense que c'est un outil intéressant au départ parce que cela déstabilise aussi la personne [...] "Eh bien oui votre signature vous engage. Dès aujourd'hui c'est vous que cela engage !" C'est vrai que c'est assez fort. Dessus c'est écrit... et maintenant on ne se pose pas forcément comme des éducateurs, c'est un contrat [...] Le contrat c'est entre un et un ! Eux, ils arrivent avec toute la famille. » (Sandrine, travailleuse sociale.)

La signature du contrat d'hébergement implique l'individuation du jeune adulte en le mettant seul face à un choix et en soulignant sa situation de personne majeure qui doit répondre de ses actes.

La stabilisation d'une inscription dans le monde de la personne. L'ensemble des relations de proximité est recomposé : l'individu est celui qui se présente seul, en première personne, sans qu'aucun autre individu ne se substitue à lui pour toute l'épaisseur de l'inscription dans le monde de la personne. L'ensemble des relations de proximité est recomposé : l'individu est celui qui se présente seul, en première personne, sans qu'aucun autre individu ne se substitue à lui pour toute l'épaisseur de l'inscription dans le monde de la personne. L'ensemble des

20. De plus, le directeur les oblige à adopter certains outils comme le contrat et les pousse à ne pas hésiter à le rompre si les conditions ne sont pas remplies. De ce fait, il contribue à rendre créable la dimension contractuelle de la relation afin d'en tirer toute la puissance pédagogique.

répondre de ses actes<sup>21</sup>. Ainsi, même la relation aux parents est possible d'une saisie en termes contractuels et électifs :

« Pour certains qui ont aussi des ressources de leur famille on leur demande une garantie. On dit : "Mais écoutez, pour vous couvrir aussi et puis parce que nous, on en a besoin mais aussi pour vous, essayez de contractualiser ça avec vos parents". Les parents mettent : "je donne tant". Cela fait partie de votre budget, on a besoin d'un papier [...] On a eu un jour une fille qui a éclaté en sanglots : "Moi j'ai confiance en mes parents". Tout était sur la confiance... mais une confiance non dite et implicite. Et puis, tout à coup, on pouvait dire : "Ben voilà, la confiance c'est explicite, c'est posé, qu'est-ce qui est si douloureux de la rendre plus explicite la confiance que vous avez avec vos parents ? On ne la remet pas en question..." » (Sandrine, travailleuse sociale.)

Le sanglot de la fille marque la violence éventuelle contenue dans la mise à distance du *proche* au moment de l'établissement de la relation sur un mode inter-individuel. La demande de clarification place *de facto* la relation dans un espace de calcul et d'équivalence – porteur d'une forme spécifique de la confiance –, qui rend malaisé ensuite le retour vers des formes plus domestiques. Pour la travailleuse sociale, il y a là seulement une entreprise d'« explication » de la relation mais, en fait, il s'agit bien d'une recomposition des attaches qui rend à la fois possible l'individuation de la personne et difficile la poursuite de son rapport familier aux proches.

Le basculement dans un mode de relation donné possède une certaine inertie du fait de la stabilisation qui l'accompagne de tout un ensemble de dispositifs conventionnels et matériels (Dodier, 1993). Ces dispositifs rendent à la fois possible et performatif un engagement en tant qu'individu, et plus difficile le basculement vers d'autres registres. De la sorte, quand le travail du *care* prend place dans le cadre d'une grammaire de l'individu autonome, les gestes possibles sont limités non seulement déontologiquement mais aussi pratiquement.

#### *Le bon care ou la dimension normative de la relation d'aide*

Le maintien de la relation dans un cadre grammatical donné est essentiel dans la mesure où les bienfaits attendus de l'aide dépendent pour partie de ce cadre. C'était le cas déjà sur *Le Bateau* où le ménagement des personnes dépendait de l'établissement de relations de familiarité où pouvaient prendre place des gestes de sollicitude. De même, pour que le *care* constitue le lieu d'un apprentissage

de l'autonomie, il est nécessaire de trouver les formes d'intervention qui ne rendent pas durablement la personne aidée dépendante d'une autre :

« Puis hier on travaille sur le budget et tout à coup, j'avais comme un petit garçon en face de moi qui n'a qu'une trouille c'est de recevoir son premier salaire et de tout claquer ! Il me proposait de garder son argent ! [...] Je lui dis : "Fais des ordres permanents comme ça tes factures seront payées et puis après, fais une enveloppe de 150 par semaine, la bouffe, le café, les clopes". Quand on propose ça à un locataire, il les gère lui-même, on lui propose de faire, on établit le budget, mais on n'a pas de coffre-fort à l'appart pour mettre ce fric et lui donner chaque semaine une enveloppe. Ça, c'est dans un foyer qu'on fait, avec des ados et voilà qu'il me propose ça ! "Ouais mais j'ai vraiment de gros problèmes..." "Faut que je réfléchisse parce que c'est quand même assez infantilisant, je veux dire..." "Et puis, ouais... c'était hier, et tout à coup aujourd'hui je me dis, je peux pas rentrer là-dedans. [...] J'en discuterai avec mes collègues mais je vais mal jouer ce rôle-là." » (Christina, travailleuse sociale.)

Il est intéressant de considérer la gradation de la réponse. La travailleuse sociale hésite lorsqu le jeune fait part de ses craintes et demande son aide. Elle ne refuse pas d'emblée, car elle se tient précisément au plus près du jeune qui révèle son inquiétude et est prête à offrir le geste à même de le soulager. Néanmoins, on voit aussi apparaître, de manière concomitante, le trouble puis la qualificatif négative du geste demandé. Il faut donc à la fois pouvoir répondre à cette souffrance tout en cherchant la bonne manière de prendre soin de l'autre. C'est là un bel exemple de la manière dont les activités quotidiennes des travailleurs sociaux font sans cesse l'objet d'un retour réflexif du fait du souci qui les anime de ne pas basculer dans des formes viciées<sup>22</sup>.

À nouveau, la forme même du *care* participe étroitement du bienfait que l'on cherche à faire advenir. Si la travailleuse sociale acceptait de prendre soin de l'argent, l'autre pourrait se trouver tout à fait heureux, mais cette aide perdrat sa vertu pédagogique et menacerait de le rendre durablement « dépendant ». La solidarité – qui s'oriente sur le désir de l'autre – est ici subordonnée à la nécessité pédagogique – dont le travailleur social porte la responsabilité – de faire tendre la personne vers ce qui apparaît comme un bien supérieur (son autonomisation).

L'enjeu de ce basculement réside dans sa dimension normative. En effet, le choix d'une certaine forme de relation ouvre à un monde spécifique. Comme l'argumentent Flanagan et & Jackson (1987, p. 625) à propos du débat entre la justice et le *care*, l'adoption de l'une ou l'autre de ces « perspectives morales » n'est pas une simple question d'interprétation mais débouche sur des « mondes

21. On peut parler ici de grammaire libérale de la responsabilité puisque c'est exactement la manière dont les libéraux ont conceptualisé la responsabilité individuelle au début du XIX<sup>e</sup> siècle : chacun est tenu de répondre de ses actes et ne peut reporter sur autrui la charge de ce qui lui arrive (Ewald, 1984, p. 64).

22. On est ici en deçà même d'un cadre déontologique qui indiquerait les gestes à accomplir ou pas. Le besoin de faire retour vers les collègues montre un processus plus continu de production commune des critères d'évaluation des gestes qui conviennent.

differents ». Cet aspect apparaît clairement lorsque la prise en charge proposée dans le cadre institutionnel est mise en regard d'autres modèles :

« Ce jeune, c'était très compliqué – tu sais – il avait tout un réseau à lui ! Tout ce qui est administratif, on essaie de faire le travail individuel, que lui ait à charge... Ça ne fonctionne pas comme ça chez lui ! Au bout d'un certain moment, je me suis bien rendu compte que cela fonctionnait parce que sa tante lui faisait les trucs [...] Et puis ça marche ! Et nous, on est dans un truc de sanction par rapport à ça ! [...] Il est maintenant dans ce circuit-là. En termes de responsabilité, d'autonomie individuelle, peut-être qu'il y a perdu. Mais, en termes de... je sais pas... Tu te dis mais il va trouver une petite Portugaise... et puis voilà ! Ça continue... Et puis effectivement, sa tante lui a trouvé une ou deux amies ! Ce n'est pas pour caricaturer ! Ce sont des systèmes qui fonctionnent et qui sont en porte-à-faux d'une certaine manière. On ne peut que : soit ne pas entrer en contact avec des gens comme ça, soit les mettre en conflit de loyauté... » (Sandrine, travailleuse sociale.)

Si l'enjeu n'était que le bien-être de la personne, on ne pourrait guère comprendre ce « conflit de loyauté ». Ce dernier surgit car d'autres *bien*s sont en jeu, à savoir la préservation d'un monde *domestique* harmonieux vs l'autonomisation du jeune et son détachement de l'univers familial. Ce conflit est renforcé par le cadre du service public qui détermine les registres relationnels acceptables. Dans ce cadre, la sollicitude d'une tante apparaît incongrue ou plutôt inadéquate car elle n'établit pas les bonnes *épreuves*, c'est-à-dire celles conduisant à l'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité.

Au fil du processus d'institutionnalisation, le *care* devient donc pédagogie soucieuse d'un traitement équitable de la personne et de son devenir autonome. C'est un *care* qui prend la forme d'une aide à la fois rapprochée et ponctuelle sans que s'établisse un attachement durable à l'autre. Les gestes possibles sont soumis à un espace d'évaluation qui est celui de la grammaire des relations *individualisées* où priment le détachement, la contractualisation du rapport à l'autre, le respect et l'affirmation de l'autonomie.

De ce fait, la relation ne peut pas se clore sur une « reconnaissance par l'amour »<sup>23</sup>, à laquelle tend la sollicitude, qui supposerait de sortir des espaces d'équivalence et d'épreuve où s'institue la figure de l'individu autonome. En d'autres termes, les travailleurs sociaux s'interdisent de devenir complètement des *amis* ou des *parents*.

Une fois ce constat établi, il est possible d'en tirer une conclusion paradoxale sur les effets de l'institutionnalisation du *care* dans le cadre des politiques publiques luttant contre l'exclusion. Ce paradoxe s'énonce ainsi : la mise en place d'une « politique du *care* » émousserait la charge critique de l'« éthique du *care* ».

#### Paradoxe institutionnalisation du *care*

Afin de préciser la teneur de ce paradoxe, il faut tout d'abord rappeler certaines promesses d'une éthique du *care*. Comme le souligne Martha Nussbaum (2002, p. 196), l'attention portée à ce qui se joue dans les relations de *care* incite à remettre en question la notion kantienne de personne. Cette dernière est problématique car elle tend à ignorer la dépendance que l'on peut avoir envers autrui (*ibid.*, p. 188-189). Comme être de raison, la personne apparaît autosuffisante. Cette conception ne valorise que ceux qui sont en possession de toute leur autonomie morale sans faire place à une dignité qui prendrait en compte la fondamentale vulnérabilité de chacun (*ibid.*, p. 191).

Contre cette compréhension de la personne comme être autosuffisant, et sa forme particulière de dignité, l'éthique du *care* met au centre de la réflexion l'expérience de la dépendance. Elle vise à restituer une dignité à l'être vulnérable. Cette dignité ne passe plus par l'épreuve de son autonomie mais plus fondamentalement par la reconnaissance de sa singularité d'être attaché, capable de nouer des rapports humains (Feder Kittay, 1999, 2002). De la sorte, ce n'est plus seulement la capacité à un raisonnement abstrait qui fonde la valeur morale d'une personne mais aussi sa capacité à nouer des liens de *familiarité*. La promesse d'une éthique du *care* réside donc dans la possibilité de restituer une valeur à un ensemble de gestes et d'états des personnes tenus jusqu'à présent dans l'ombre.

Toutefois, c'est précisément cette promesse qui devient difficile à tenir lorsque le *care* prend place dans un cadre institutionnel qui délimite ses formes et sa visée. Dans ce cadre, comme nous avons cherché à le montrer, l'horizon de la sollicitude ne peut pas complètement se déployer et la proximité sur laquelle s'établit la relation de *care* est mise au service d'une plus grande efficacité de l'aide dispensée.

De nombreux arguments en faveur du *care* valorisent ce gain d'efficacité. C'est le cas de ceux mettant en avant l'« attention » comme vertu centrale du *care*. L'idée est qu'il est important de bien connaître la personne pour répondre à certains de ses « besoins ». Tronto (1995, p. 105) procède ainsi lorsqu'elle cite l'infirmière qui doit savoir comment réagir face au patient qui ne finit pas son rôle d'amour ; qui s'établit dans la singularité d'une relation personnelle, et celles prodiguées par le droit ou encore le politique. La reconnaissance de l'autre comme individu autonome, capable de choisir et de contracter, se rapproche d'une reconnaissance par le droit.

23. Nous renvoyons ici à la distinction qu'établit Honneth (2000) entre la reconnaissance que prodigue l'amour, qui s'établit dans la singularité d'une relation personnelle, et celles prodiguées par le droit ou encore le politique. La reconnaissance de l'autre comme individu autonome, capable de choisir et de contracter, se rapproche d'une reconnaissance par le droit.

est pour partie hétéronome à la personne, ou en tout cas ne relève pas de ce qui pourrait se dire comme seul « bienfait personnel » (le caractère hétéronome s'accroît si on ne considère pas simplement l'idée qu'elle doit manger mais aussi celle qu'elle doit « finir son plat »<sup>24</sup>). La connaissance singulière de l'autre ne se clôt pas sur la seule *solicitude* ou *bienveillance*, mais elle inaugure un travail plus hétéronome de satisfaction des besoins qui sont déclarés importants pour la personne.

Ce rapprochement, effectué sous l'horizon du public, ne permet guère de valoriser en propre la figure du *proche* comme être de dépendance et d'attachement. La proximité n'est plus un lieu en soi mais une étape vers autre chose, dans la même manière que l'enfant est un adulte-en-devenir. Le *care* institué – dans le cadre de notre société valorisant l'autonomie et la responsabilité – ne peut viser la satisfaction d'un besoin trop idiosyncrasique – au risque de « gâter » l'enfant ou de rendre « dépendant » l'adulte. Il doit, au contraire, s'assurer d'offrir à la personne les moyens de son *individuation*.

Cette institutionnalisation du *care* fait perdre son tranchant à la critique du modèle de l'individu autonome contenue dans la valorisation d'une éthique du *care*. Si le *care* sert à transformer la personne dépendante et vulnérable, il ne peut guère participer de la valorisation de ce qu'il cherche à modifier. Plus sournoisement peut-être, il peut participer d'une extension parfois indue de la grammaire de l'individu autonome et responsable. Cette extension passe par une recomposition – et une réévaluation – des liens de proximité afin de les rendre congruents avec les attendus de cette grammaire (contractualisation du lien familial, mise à l'épreuve du démuni, etc.).

La figure principale de valorisation de la personne demeure celle qui lui attribue la dignité d'un être autonome et responsable. Ainsi, même dans les lieux visant un accueil familier des personnes, les travailleurs sociaux ne peuvent pas se contenter de simplement les aimer sous peine de perdre le propre de leur horizon institutionnel. La multiplication des mises à l'épreuve (petites tâches sans véritable portée pratique, ateliers préservés) dans les institutions du travail social contemporain nous semble tenir à son impossible clôture sur le *proche*.

Toutefois, la reconnaissance d'une dignité étroitement liée à la mise à l'épreuve de certaines capacités menace toujours d'exclure certains momentanément, voire durablement, d'une commune humanité (Nussbaum, 2002, p.193). Il faut donc soit s'assurer d'une forme plus universelle de la dignité soit encore en considérer des formes plurielles.

24. Ce cas offre une certaine « évidence » quant au bien-fondé de l'exercice. Cette évidence pourrait disparaître si l'on s'agissait de faire arrêter de fumer une personne gravement malade pour laquelle la fumée peut certes être mauvaise, mais constitue éventuellement un de ses rares plaisirs. On devine ici l'importance du détour par la délimitation du *bien* en jeu..

Cette visée est essentielle afin de maintenir la possibilité d'une société réellement pluraliste qui paraît menacée par l'extension de la grammaire de l'individu autonome et responsable. Au regard de notre analyse, il faut réfléchir sur la manière dont on peut faire place à des régimes d'engagement multiples ouvrant à des *bien*s variables. Il a été suggéré auparavant que l'accueil familier au *Bateau* se tient aux frontières de l'institution. Pour pouvoir se rendre complices et porter les gestes de la sollicitude, les travailleurs sociaux y tiennent en suspens la visée d'insertion ainsi que, dans une certaine mesure, le formalisme caractéristique de la relation d'aide sociale. Cette suspension du cadre institutionnel apparaît structurellement nécessaire afin de permettre aux relations d'aide empreintes de sollicitude de déployer leurs effets (Stavo-Debaugé, 2005).

Fort de ce constat, il faut remettre en chantier la question plus fondamentale des formes de l'administration politique. Si l'on prend au sérieux un *care* qui se décline comme sollicitude, où précisément les biens en jeu ne sont pas des « besoins » qui peuvent se revendiquer, il faut considérer une politique qui crée des conditions de possibilité plutôt qu'elle n'impose des obligations (Sevhuijsen, 1998, p. 111). Les libéraux avaient déjà rendu attentif à cet art de gouvernement qui passe par la séparation de différentes sphères laissant ainsi se déployer autant de formes relationnelles et de *biens* différenciés (Walzer, 1984).

En considérant l'épaisseur des rapports au monde, c'est plus précisément la distinction privé-public qu'il s'agit d'affiner et de réinventer<sup>25</sup>. Il faut offrir la possibilité de laisser se déployer des lieux et des moments propices à des engagements plus familiers où la personne peut se soustraire à un certain nombre d'épreuves. De même, en d'autres lieux ou d'autres temps, l'individu doit pouvoir aussi se soustraire à une trop grande familiarité et bénéficier d'un traitemen public. Pour prendre au sérieux le *care*, il faut considérer les différentes facettes du rapport à l'autre qu'il compose. Il en va du délicat rapport entre attachement et détachement, ou plutôt du rapport entre les différentes façons de s'attacher.

On entrevoit à la fin de ce parcours un nouveau dessin d'une « politique du *care* ». Celle-ci devrait articuler le passage entre les gestes de l'accueil de l'altérité de l'autre et ceux visant sa transformation. Ces deux temps sont nécessaires car ils jalonnent l'horizon de tout effort politique qui doit à la fois permettre aux membres de la société de poursuivre une vie bonne et d'ordonner leurs vies afin de composer un monde juste.

25. Réinventer, car il est essentiel de se souvenir que sa remise en cause, en particulier par les féministes, tient à une nécessaire vigilance quant aux formes de domination qui prennent place en son sein.